

Investir dans le Tourisme

en République Démocratique du Congo



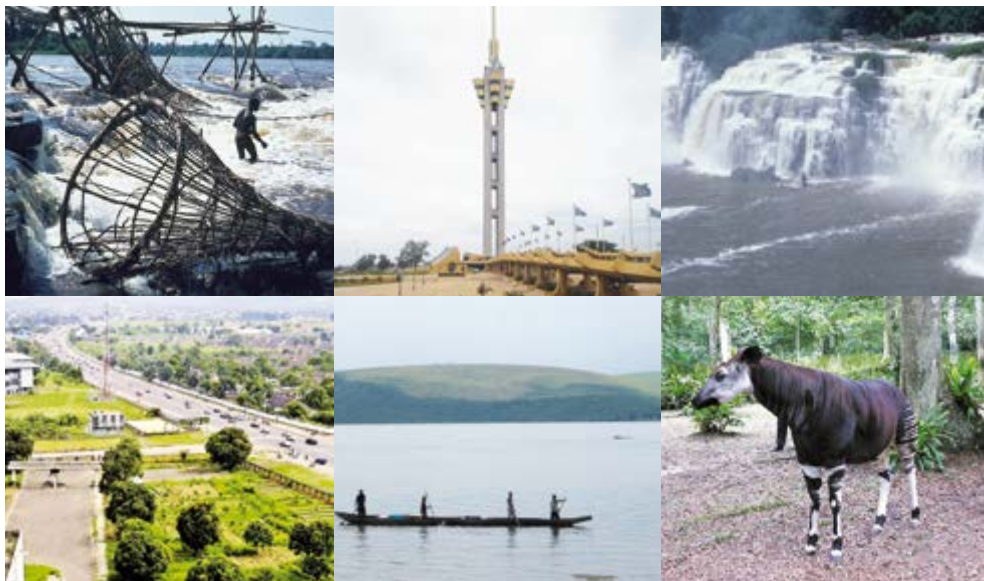
« Le défi et l'urgence du moment consistent dès lors à engager résolument l'Etat et le secteur privé dans un programme ambitieux d'investissements productifs, créateurs de richesses et d'emplois, gages de l'augmentation du revenu par tête d'habitant et de la réduction des inégalités sociales ». Extrait de l'allocution du Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE, devant le Parlement réuni en Congrès, Kinshasa, 15 décembre 2014.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Agence Nationale pour la Promotion
des Investissements
« ANAPI »

Investir dans le Tourisme

en République Démocratique du Congo

CAHIER SECTORIEL



Tous droits réservés
Kinshasa, Février 2016

SOMMAIRE

	Pages
I. Données générales sur la RDC	7
II. Etat des lieux du tourisme en RDC	9
III. Vision sectorielle du Gouvernement.....	26
IV. Données du marché :	28
• Marché interne	
• Circuits touristiques inter-provinciaux	
• Circuits touristiques intra-regionaux	
• Les services d'appui au Tourisme	
- Les services de transport	
- Les agences de voyage	
- Les hôtels et restaurants	
• Quelques activités touristiques prisées	
V. Opportunités d'investissement	44
VI. ANAPI : Service de promotion, d'accueil, d'accompagnement et de facilitation des investisseurs	47
VII. Avantages accordés aux investisseurs par le Code des Investissements.....	49
VIII. Statistiques des projets agréés aux avantages du Code des Investissements	50
• Statistiques générales par secteur	
• Statistiques des Investissements Directs Etrangers	
IX. Procédures à suivre pour investir en RDC	53
X. Climat des affaires et d'investissements	56
XI. Sécurité et Protection des investissements en RDC.....	57
XII. Conditions générales d'entrée et de sortie du territoire national.....	57
XIII. Situation macro-économique de la RDC.....	58
XIV. Quelques adresses utiles d'opérateurs touristiques en RDC	64

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AAC	: Autorité de l'Aviation Civile
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements.
CEEAC	: Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale
COMESA	: Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FENAPEC	: Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises du Congo
HORECA	: Association des Employés des Hôtels et Restaurants du Congo
IATA	: Agence Internationale de Transport Aérien
I.C.C.N.	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDN	: Investissement Direct National
MECNT	: Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
ONT	: Office National du Tourisme
P.I.B.	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
RDC	: République Démocratique du Congo
R.V.A.	: Régie des Voies Aériennes
RN	: Route Nationale
RETOSA	: Regional Tourism Organization of Southern Africa
SGT	: Secrétariat Général au Tourisme
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SAA	: South African Airways
UNESCO	: Organisation des Nations pour l'Education, la Science et la Culture

I. DONNEES GENERALES SUR LA R.D.CONGO



<p>Position géographique : Au cœur de l'Afrique</p> <p>Superficie : 2.345.410 Km² (37 km de côte atlantique)</p>	<p>Taux de croissance du PIB : 7,7% (2015)</p> <p>Taux de croissance du PIB par habitant : 5,4% (2015)</p>
<p>Frontières : 9.165 Km (avec 9 pays voisins)</p> <p>Provinces : 26 (Kinshasa, la capitale y compris)</p> <p>Forêt : 128.004.196 ha</p> <p>Fleuve Congo : 4.500 km de longueur</p>	<p>Taux directeur de la banque Centrale : 2%</p> <p>Coefficient de réserve obligatoire : 8%</p> <p>Taux de change : 1FC = 930 FC moyenne (2015)</p>
<p>PIB/Habitant en USD Courant : 524,2 USD (2015)</p> <p>Taux d'inflation fin période : 0,815% (fin décembre 2015)</p> <p>PIB (à prix courants) : 37,39 milliards d'USD (en 2015) ;</p> <p>Monnaie nationale : Franc congolais</p>	



Le complexe touristique « Cité du fleuve » émerge depuis 2009 le long des marécages du Fleuve Congo



Fleuve Congo Hôtel « 5 étoiles »
Ex. Centre d'affaires transformé en 2012

■ Pourquoi investir aujourd'hui dans le Tourisme en RDC ?

- L'industrie touristique est un marché ouvert et en pleine expansion ;
- La RDC est prête à accueillir les investisseurs intéressés aux opportunités du secteur touristique ;
- Le pays est confronté à un important déficit d'infrastructures touristiques, ce qui permet de revaloriser les activités du secteur ;
- Créer de nouveaux nés en total immersion avec l'évolution constante des produits touristiques d'Afrique et des pays voisins ;
- Inventer un nouvel avenir du tourisme visant l'union des peuples ;
- Appliquer la politique de Révolution de la Modernité chère au Président de la République.

■ Décider aujourd'hui, c'est la voie de la raison.

II. ETAT DES LIEUX

- La République Démocratique du Congo regorge d'énormes potentialités caractérisées par un patrimoine touristique inégalé composé des richesses naturelles, sites et autres attractions aussi innombrables qu'atypiques sur toute l'étendue du pays, dont plusieurs universellement reconnus comme exceptionnels.
- Cependant, ce potentiel inestimable n'est pas à ce jour, suffisamment exploité pour positionner le tourisme parmi les secteurs productifs du pays.
- En cette ère de relance économique sous l'inspiration du programme de la Révolution de la Modernité prônée par le Chef de l'Etat, consolidée par la restauration de la paix, la RDC change de visage et attire des flux croissants d'investissements et de visiteurs.
- Citons à l'actif de cette relance, la stabilité macro-économique, les grands travaux en matière d'infrastructures de base, la modernisation des grandes villes et la coopération internationale.
- A ce jour, le marché touristique congolais présente les forces et les faiblesses ci-après :
 - Une superficie de 2 345 410 km² et une population estimée autour de 70 millions d'habitants, par conséquent, le pays constitue un vaste marché ;
 - Emergence d'une classe moyenne favorisant un marché local croissant ;
 - Une diversité de filières potentielles ouvertes aux investisseurs ;
 - Absence des barrières à l'entrée pour de nouveaux investisseurs ;
 - Croissance du tourisme de conférence et d'affaires ;
 - Absence de chaînes internationales des services du tourisme ;
 - Absence d'un cadre légal spécifique du tourisme ;
 - Faible main d'œuvre qualifiée ;
 - Faible rapport qualité-prix des services ;
 - Manque de statistiques fiables au niveau national.



2.1. Le patrimoine touristique de la RDC

La RDC offre une gamme variée d'attraits touristiques à travers ses provinces, lesquelles présentent des particularités multiformes à même d'être exploitées pour le développement de plusieurs types de tourisme.

Il s'agit de :

- une faune sauvage et une flore luxuriante ;
- plusieurs parcs nationaux, réserves naturelles et domaines de chasse ;
- une multitude de sites naturels (chutes, lacs, montagnes...) ;
- de nombreux sites construits (monuments, édifices religieux, etc.) et autres sites culturels (musées, marchés d'œuvres d'arts,...).

2.1.1. Les parcs nationaux et réserves naturelles

La RDC compte :

- ▶ Sept parcs nationaux et cinquante-sept réserves et domaines de chasse.
- ▶ Quatre de ces parcs et réserves, Virunga, Kahuzi biega, Garamba, Salonga, figurent sur la liste des « Biens du Patrimoine Mondial » dressée par l'UNESCO.
- ▶ Des aires protégées et gérées par l'ICCN s'étendant sur 25 millions d'hectares, soit 10,47% du territoire national et 17,24% de la superficie totale des forêts congolaises.

Ci-après, la description des différents parcs nationaux, de quelques réserves et domaines de chasse ainsi que les principales activités y développées.

Carte des parcs nationaux de la RDC



Tableau n° 1 : Données sur les 7 parcs nationaux de la RDC

N°	Dénomination	Superficie/ha	Espèces animales résidentes	Activités touristiques développées
1.	Virunga	800.000	Gorilles des montagnes, hippopotames, éléphants.	Observation des gorilles, ascension du Nyiragongo, trekking sur le Ruwenzori...
2.	Kahuzi Biega	600.000	Gorilles des plaines, centre de réhabilitation de chimpanzés.	Observation des gorilles, balade, visite des chutes, découverte des sources d'eau thermales, villages et culture pygmées.

3.	Maiko	1 00.000	Okapis, gorilles de plaine, paon congolais, éléphants de forêt, chimpanzés à face claire et buffles, etc.	Pressions sur sa faune et flore.
4.	Garamba	500.000	Eléphants, girafes, buffles, phacochères, lions, léopards, serval, hyène, hippopotames, chimpanzés, babouins...	Organisation de safaris, observation de la faune par survols en avion.
5.	Salonga	3.600.000	Bonobos et groupement d'éléphants.	Timides fréquentations.
6.	Upemba	1.173.000	Eléphants, buffles, antilopes, oiseaux aquatiques, zèbre, éland du Cap, grand koudou.	Timides fréquentations.
7.	Kun-delungu	800.000	Dernier refuge du guépard ; zèbres, antilopes, élands du Cap et le grand koudou, oiseaux.	Protection des oiseaux, en particulier du canard à queue dressée.

Source : Informations recueillies par l'ANAPI dans JEMBALA, www.jembala.eu - **L'appui UE aux forêts et à la biodiversité en Afrique Centrale**, Commission Européenne, 2013.

Tableau n° 2 : Présentation de quelques réserves et domaines de chasse

N°	Dénomination	Superficie / ha	Attraits	Activités développées
1.	Domaine de chasse de Bili-Uere	6 .000.000	Élands de derby, chimpanzés à face claire et éléphants	Safaris photos et parties de chasse.
2.	Bombo Lumene	350 000	Galerie forestières, rivières et pont en liane.	Balades, pick-niques et baignade (ancien domaine de chasse).
3.	Parc marin des Mangroves	76 000 dont 20 % dans l'océan	Mangroves à palétuviers, espèces aquatiques (lamantin d'Afrique, tortue marine, hippopotame, oiseaux d'eau : héron, cigogne, canard siffleur...)	Randonnées fluviales et océaniques, pêche sportive, visites des plages de Tonde et de Kumbi, de la pointe de Banana à l'embouchure du fleuve Congo etc.
4.	Réserve de Faune à Okapi	13.762	Okapis	Observation de l'Okapi, mammifère très rare et d'une discrétion légendaire.
5.	Réserve des Gorilles de Tayna	90 000	Gorilles de plaine	Protection des gorilles.

Source : Informations recueillies par l'ANAPI dans JEMBALA, www.jembala.eu- **L'appui UE aux forêts et à la biodiversité en Afrique Centrale**, Commission Européenne, 2013.



La fière allure de l'Okapi



Rivière Epulu dans la réserve de faune à Okapi



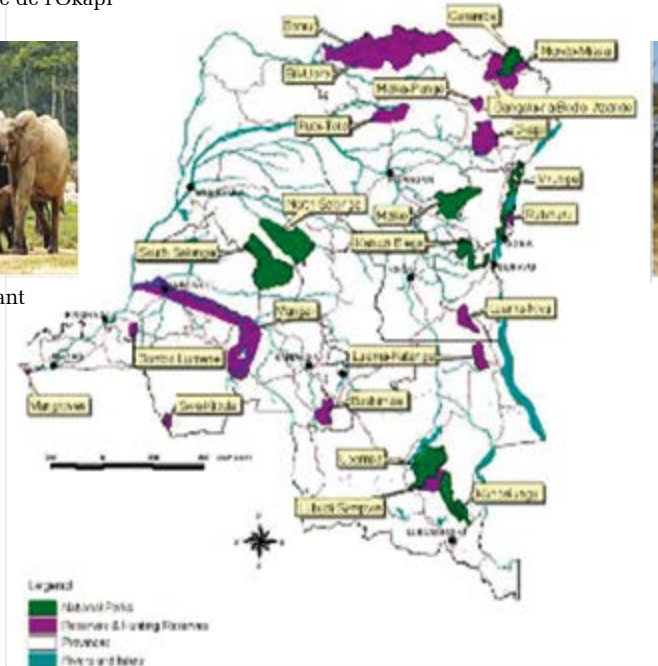
Bonobo (chimpanzé nain)



Corille de montagne



Eléphant



Girafe

2.1.2. La faune et la flore de la RDC

L'unicité et l'endémicité de plusieurs espèces caractérisent les richesses fauniques et floristiques de la RDC. Hormis la nature sauvage des forêts, les jardins zoologiques (Lubumbashi, Kinshasa et Gbadolité) et autres jardins botaniques (Eale, Kisantu et Kinshasa) sont des centres de conservation qui offrent au public et aux scientifiques une collection d'espèces végétales diverses ainsi que des bibliothèques riches en documentation.

▪ La faune de la RDC

Elle comporte :

- de grands et petits animaux d'Afrique tropicale, une diversité d'espèces de mammifères (415 dont 28 endémiques), des oiseaux (1.094 dont 23 endémiques), des reptiles (280 dont 53 endémiques), des poissons (1.069 dont 325 endémiques), des papillons (plus de 1.300 espèces), etc⁽¹⁾.
- Des espèces uniques dont le Gorille de montagne, l'Okapi, le Bonobo (chimpanzé nain), le Paon congolais, pour ne citer que ceux-ci.

▪ La flore de la RDC

Celle-ci est composée :

- des forêts sur près de 145 millions d'hectares, soit le second massif de forêts tropicales du monde après l'Amazonie ;
- d'une riche réserve de biodiversité de la planète constituée notamment de 11.000 espèces de plantes vasculaires dont 3.200 endémiques et plus de 10.000 espèces d'angiospermes dont 3.000 endémiques⁽²⁾.

Ces dons de la nature revêtent une grande importance aux plans économique et social pour la population nationale en tant que pourvoyeurs d'aliments, de médicaments et de revenus, face aux intérêts connexes de préservation des écosystèmes pour l'humanité, et d'exploitation touristique rationnelle. Le défi que la RDC tend à relever est de trouver le juste équilibre.



Une vue de la forêt équatoriale Congolaise

1 Informations tirées de la revue **Parcs & Réserves**, volume 68, fascicule 3, **Les aires protégées en République Démocratique du Congo**, l'Action de l'Union Européenne, 3^{ème} trimestre, 2013, p. 5.

2 Idem.



Des antilopes au Parc National de Virunga

▪ Les jardins botaniques et zoologiques

Citons à titre purement exemplatif, les jardins botaniques de Eale, de Kisantu et celui de Kinshasa.

Le Jardin Botanique Eale : 370 Ha

- Situé à 7 Km de Mbandaka (Equateur),
- 2.500 espèces végétales, 3.600 spécimens d'herbier ;
- 1 bibliothèque



Héritage de l'époque coloniale, tout en grandeur nature et couronné d'un paysage pittoresque, ce jardin aujourd'hui enclavé, non fréquenté et en manque de viabilisation, pourrait devenir une niche porteuse pour la province de l'Equateur, et toute la RDC.

Jardin Botanique de Kisantu : 220 Ha – créé en 1900

- Situé à 120 Km de Kinshasa et 30 Km de Mbanza Ngungu
- 2.500 espèces végétales ; herbarium : 6.000 spécimen ; arboretum : 200 espèces dont les arbres fruitiers rares ; des pépinières, une collection des semences, des pelouses, talus des chemins ;
- 1 musée, 1 bibliothèque avec 6.000 volumes ;
- 1 hôtel et 1 restaurant.



Excentré de la tumultueuse Ville-Capitale de Kinshasa, ce jardin est situé à proximité d'un autre site très prisé, les chutes de Zongo. Des professionnels du Tourisme en font la promotion à ce jour comme destination « Découverte », à travers des visites organisées.

Jardin Botanique de Kinshasa : 6 Ha – créé en 1936

- Dans le centre ville de Kinshasa, en juxtaposition du jardin zoologique de Kinshasa et de la salle des artistes.
- 300 espèces de plantes, des bureaux et des salles d'animation.



Lieu prisé des manifestations culturelles, conférences, détente et autres activités de loisirs, ce jardin a tous les atouts pour attirer beaucoup plus de visiteurs.

2.1.3. Les sites naturels et centres de loisirs : hubs pour les visiteurs

Les sites naturels répertoriés dans toutes les provinces, offrent un large éventail d'attraits composés de paysages, de spectacles et de merveilles, empreints d'exotisme. Il s'agit du Fleuve Congo, du littoral Atlantique, des lacs, des chutes, des zones montagneuses, etc. Ceux-ci constituent des hubs pour différents visiteurs. Cependant, les filières balnéaire et loisirs y développés sont encore embryonnaires.



Le site "le Petit Paradis" à Maluku, Kinshasa



Chute de Kimpense dans la province de Congo central

2.1.4. Les sites culturels et historiques de la RDC

▪ Les sites culturels

Restée vivace à travers ses différentes structures, l'histoire culturelle typique de la RDC, est un riche mixage des cultures et traditions d'Afrique subsaharienne, centrale et australe, autour de 450 ethnies.

La structure culturelle gravite autour de :

- 8 musées parmi lesquels : les musées nationaux de Kinshasa, de Kisangani, de Lubumbashi ;

- Les marchés d’arts anciens et modernes dans toutes les provinces du pays ;
- Les associations culturelles entretenant des animations en permanence dans toutes les provinces du pays.

Kinshasa, la capitale, est l’épicentre des activités culturelles mais la connexion aux filières culturelles internationales n’est pas suffisamment organisée. A cette fin, le pays projette d’y ériger un centre culturel prestigieux.



Marché d’œuvres d’art de Kinshasa



Groupe folklorique à l’aéroport de BANGBOKA à Kisangani

▪ Les sites historiques et religieux

Un héritage colonial que retrace la route des esclaves, empreinte de vestiges de cette époque marquante pour faire revivre le tourisme de mémoire, les sites historiques sont constitués par :

- Les monuments du patrimoine ;
- Les édifices religieux ;
- La route de l’esclave.

Réécrire l’histoire coloniale sur les sites, la produire sous diverses formes (dessins animés, danses, parcs d’attraction...) et supports (vidéos, plaquettes, cdrooms...) et enfin la promouvoir auprès des tours operators, constituent des étapes de la construction non seulement d’une destination culturelle mais bien plus, d’une industrie touristique.



Peinture du Monument aux porteurs à Matadi



Mausolée du feu Président M'zee Laurent Désiré KABILA

2.2. Les voies d'accès de la RDC

Face à une demande croissante de mobilité et de desserte touristique, la RD Congo accuse un niveau d'accessibilité encore très faible.

Les grands travaux en matière d'infrastructures de transport lancés depuis une décennie, visent l'amélioration ainsi que la combinaison de services complémentaires de base dans une chaîne de valeur favorisant la fluidité des voyages.

2.2.1. Les principales portes d'entrée de la RDC

La RDC s'ouvre au monde par les différentes portes ci-après :

AXES	LOCALISATION
OUEST	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aéroport International de N'djili (Kinshasa) 2. Beach Ngobila (Fleuve Congo/Kinshasa)
SUD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aéroport International de Luano (Lubumbashi) 2. Poste frontière Kasumbalesa (Lubumbashi) 3. Port de Kalemie
EST	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aéroport International de Goma 2. Poste de Ciangungu (Bukavu) 3. Poste de Kavimvira (Uvira).

2.2.2. Les portes secondaires d'entrée de la RD Congo

Chaque province de la RD Congo offre plusieurs voies d'accès aux voyageurs, lesquelles sont relativement limitées selon leur degré de praticabilité.

▪ Voies aériennes provinciales

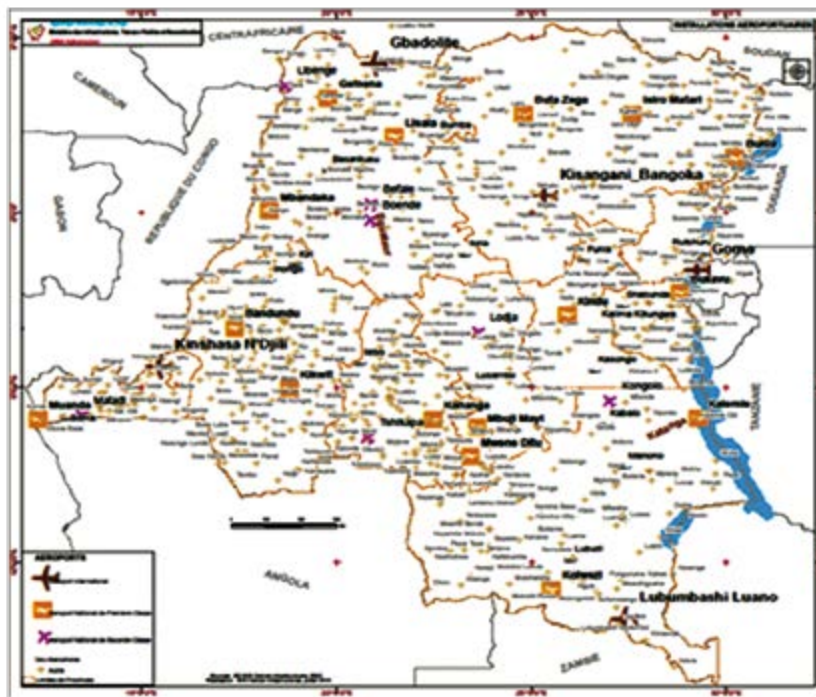
Chaque province dispose des infrastructures aéroportuaires pour assurer les liaisons aériennes internes. Cependant, bon nombre d'entre elles requiert la rénovation.

Aussi, des travaux de modernisation ont été amorcés sur les 4 principaux aéroports : N'DJILI à Kinshasa la capitale (aérogare, tour de contrôle et piste d'atterrissage) ; Goma (élargissement de la piste) ; Lubumbashi (élargissement de la piste d'atterrissage) et Kisangani-Bangboka. L'aéroport international de N'djili répond désormais aux normes internationales.

2.2.3. Modernisation des infrastructures aéroportuaires

Au regard de ses ambitions d'émergence et de flux migratoires croissants, le pays projette la construction d'autres aéroports internationaux et nationaux, en marge des travaux de réhabilitation des infrastructures aéroportuaires existantes.

Carte des installations aéroportuaires de la RDC



- **Voies d'eau (maritime, fluvial et lacustre).**

Pays semi-enclavé, la RDC dispose de 37 km de côte atlantique qui constituent pour elle la principale ouverture sur le monde. Le transport fluvial occupe une place prépondérante sur le fleuve Congo et ses affluents surtout dans le nord-ouest du pays. Les lacs dans la partie Est du pays, constituent la voie naturelle pour relier le pays aux ports maritimes de l'océan indien.

Tableau n° 3 : Principales voies d'eau de la RDC et les postes frontières

Pôles	Les voies d'eaux	Les postes frontières
Ouest	Océan Atlantique (37 Km de façade maritime couvrant une superficie de 2.000Km ² de plan d'eau)	Port International de Matadi Port International de Boma
	Fleuve Congo (Frontière avec la République du Congo Brazzaville)	Beach Ngobila à Kinshasa
Est	Lac Edouard (Frontière avec l'Ouganda)	Mahagi Port (Territoire de Mahagi)
	Lac Kivu (Frontière avec le Rwanda)	Port de Goma (Ville de Goma) Port de Bukavu (Ville de Bukavu)
	Lac Tanganika (Frontière avec le Burundi)	Port de Kalundu (Territoire d'Uvira)
Sud	Lac Tanganika (Frontière avec la Tanzanie)	Port international de Kalemie Port de Kabimba (Kalemie) Port de Moba

Source : ANAPI, Direction de Promotion des Investissements, 2016

Cartes des ports fluviaux de la RDC



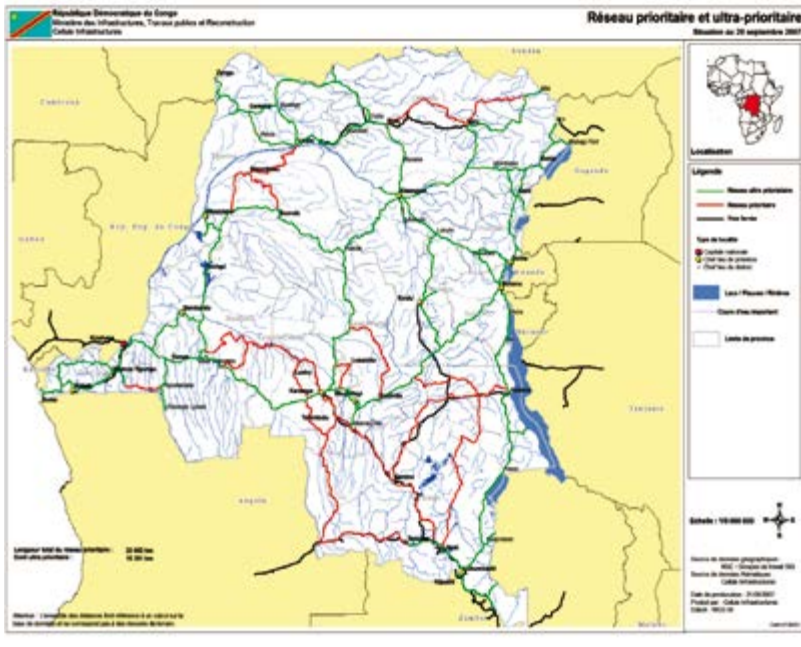
▪ Voies terrestres (les routes et chemins de fer)

Le réseau routier national, long de 145.000 Km, est organisé en un réseau de routes nationales et chaque province maintient un réseau de routes provinciales qui est lui-même subdivisé en réseau de routes prioritaires et secondaires.

La voie ferrée se rallie au réseau routier sur 5 033 km de voies non interconnectées et n'ayant pas les mêmes standards (1,067 m, 1 m et 0,6 m d'écartement). Cette voie est organisée en 4 réseaux distincts :

- La ligne Matadi - Kinshasa (1,067m d'écartement) ;
- La ligne Zambie-Angola-Lac Tanganyika avec Lubumbashi comme point central ;
- La ligne Kisangani-Ubundu (1m) ;
- La ligne à voie étroite dans la région de l'Uélé (0,6m).

Carte du réseau routier prioritaire de la RDC



Carte du réseau ferroviaire de la RDC



III. VISION DU GOUVERNEMENT DANS LE TOURISME

La politique du Gouvernement en matière de tourisme comporte deux volets : national et international.

Vision

Au niveau national, le Gouvernement entend :

- Faire du tourisme un des secteurs prioritaires pour le développement du pays ;
- Assurer une gestion de proximité du tourisme en redynamisant, associant et en responsabilisant les ANT et les communautés de base ;
- Elaborer une politique incitative de financement des projets, pour encourager les privés à investir dans ce secteur ;
- Promouvoir le tourisme national, plus particulièrement celui social et des jeunes et en assurer le marketing ;
- Mettre en place une structure consultative regroupant tous les partenaires du tourisme ayant pour mission d'émettre des avis sur les questions de son développement.

Au niveau international, le Gouvernement compte:

- Assurer la promotion du tourisme congolais à l'étranger et en améliorer le marketing ;
- Privilégier le tourisme sélectif et développer l'écotourisme, le tourisme culturel, le tourisme d'affaires et celui des congrès ;
- Intensifier la collaboration avec les organisations internationales intervenant dans le secteur du tourisme et encourager la coopération avec tous les partenaires tant bilatéraux que multilatéraux ;
- Contribuer au maintien de la compétitivité des prix de prestations touristiques, par un rapport qualité-prix conséquent, et par l'offre des commodités relativement meilleures à celles de la concurrence.

Stratégie

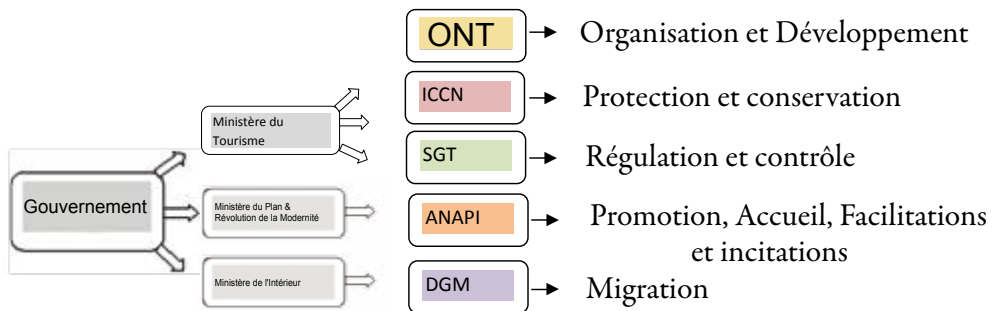
La stratégie du Gouvernement pour promouvoir le tourisme repose sur :

- Le développement du secteur privé, l'encouragement de divers partenariats pour l'attraction d'un flux considérable des IDE et IDN et la transformation des potentialités du pays en richesses réelles ;
- La mise en place d'un cadre incitatif (l'Etat) ;
- La protection et la conservation des richesses (Communauté locale) ;
- La création des richesses nationales et d'emplois (Secteur privé).

■ Les différents acteurs de la stratégie gouvernementale de développement du tourisme



■ Cadre institutionnel de développement du Tourisme



IV. DONNÉES DU MARCHÉ

4.1. Le marché interne

La RDC enregistre un flux migratoire croissant, dominé par la jeunesse (plus de 60 % de la population et de la classe moyenne), la diaspora congolaise ainsi que des visiteurs internationaux du monde des affaires et de la culture.

4.1.1. Evolution des flux touristiques

Ci-après, quelques données indicatives du tourisme en RD Congo :

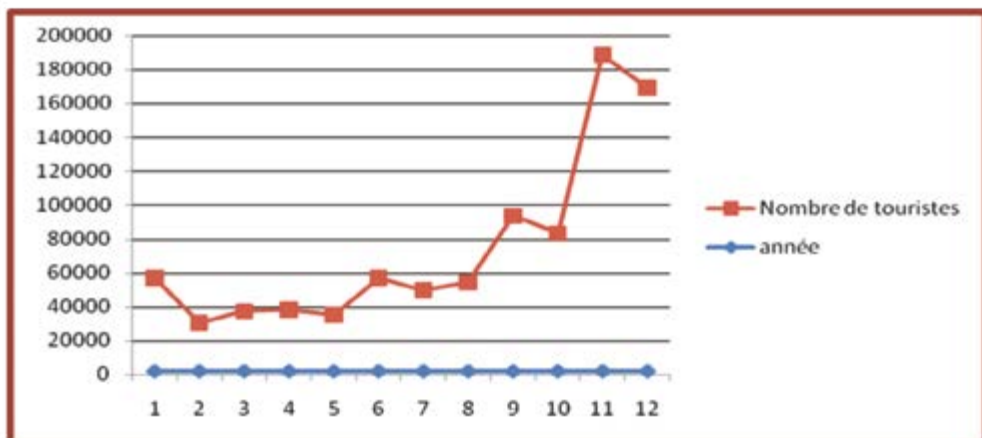
- Entrées des touristes en 2011 et 2012 : 186.652 et 167.220
- Entrées annuelles moyennes de 2000 à 2012 : 72.441 touristes
- Taux moyen d'occupation des hôtels : 56 %
- Durée moyenne de séjour d'un touriste : 7 jours
- Dépense moyenne d'un touriste : 400 \$.
- Capacité hôtelière du pays : environ 27.973 chambres.

Tableau n° 04 : Evolution des flux touristiques en RDC entre 2001-2012

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de touristes	54.815	28.179	35.141	36.238	33.138	55.000	47.492	52.282	91.519	81.117	186.652	167.220

Source : ONT, Rapport Annuel 2013, Kinshasa.

Graphique n° 01 : Evolution des flux touristiques de 2001-2012



Source : ONT, Rapport Annuel 2013, Kinshasa.

4.1.2. Tourisme interne

4.1.2.1. Activités touristiques

En plus de la voie aérienne, les circuits touristiques se relient par plusieurs autres voies terrestres

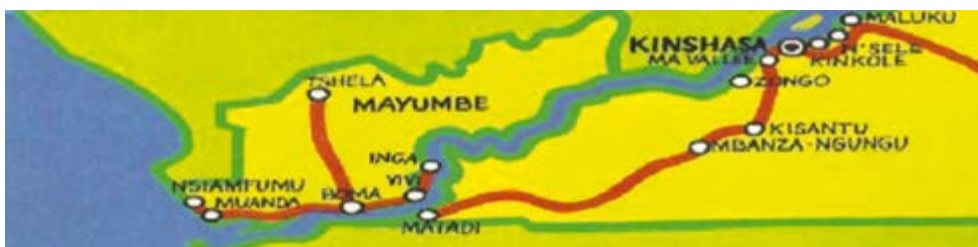


- **AXE OUEST**

LIAISONS INTER-SITES
- Ligne : Kinshasa – Matadi - Banana (ouverture sur l’Atlantique) : (360 km de RN1)
- Ligne : Kinshasa – Matadi (Port atlantique) : 365 km (écartement 1,067 m)
- Ligne : Kinshasa – Kenge - Masimanimba - Kikwit (RN1)
- Ligne : Kinshasa – Maluku – Bandundu ville
- Ligne : Kinshasa – Mbandaka – Kisangani (fluviale)

- **Ligne : Kinshasa – Matadi - Banana (ouverture sur l’Atlantique) : (360 km de RN1)**

Cet axe combine des produits touristiques variés et prisés qui en font, actuellement (2014), la première destination touristique de la RDC. Il est accessible par trois voies : aérienne, routière et ferrée. Cependant, seules les deux premières voies sont actuellement utilisées pour les voyages touristiques (2014).



Produits phares	Le Fleuve Congo, les chutes de Zongo, le Jardin botanique de Kisantu, les monuments historiques, les plages à la côte atlantique.
Activités développées	Loisirs (Balnéaire, randonnées) ; écotourisme (découverte) ; Affaires (Forums) ; Culture (festivals).
Marchés prioritaires	local et international.

La pointe de banana, à l'embouchure du fleuve Congo



La place du 30 juin au centre-ville de Kinshasa

● **Lignes : Kinshasa - Kikwit et Kinshasa - Bandundu-ville.**

Produits phares	Le Fleuve Congo, le domaine de chasse de Bombo Lumene, les chutes de Kakobola, le festival de Gungu, le bonobo.
Activités développées	Culture, écotourisme, recherche scientifique.
Marchés prioritaires	local et international.



La richesse du folklore congolais



Place de l'échangeur de Limete

● **Ligne : Kinshasa – Mbandaka – Kisangani (fluviale)**

Cet axe est caractérisé par un univers sauvage exceptionnel qui regorge des produits touristiques de renommée internationale insuffisamment valorisés.

La faible connexion du boulevard naturel, le fleuve Congo, avec les réseaux routiers et aériens à l'intérieur des provinces, constitue un grand handicap au développement des fréquentations.

Produits phares	Le Fleuve Congo, les chutes de Wagenia, les parcs nationaux de la Salonga et de Garamba, le BONOBO et le jardin botanique Eale, la réserve à faune d'OKAPIS.
Activités développées	Randonnées, découverte, écotourisme et recherche scientifique.
Marchés prioritaires	local et international.



Pêche sur le fleuve Congo aux chutes de Wagenia à Kisangani



Découverte des richesses de la forêt équatoriale

Quelques activités touristiques prisées des visiteurs

■ Sanctuaire des Bonobos



Découverte des Bonobos



■ Chutes de la Lukaya



Randonnée de l'ANAPI aux chutes de la Lukaya

■ Fleuve Congo



Randonnée et pêche sur le Fleuve Congo

■ Parc d'attraction



Jeux, dans un parc d'attraction à Matadi

■ Capitale de la RDC



Tour de Kinshasa, le centre d'affaires de la RDC

■ Chutes de Zongo



Découverte des merveilleuses et puissantes chutes de Zongo dans le Kongo-Central

■ Capitale de la RDC



Une vue de la richesse des danses folkloriques congolaises

- **AXE SUD**

LIAISONS INTER-SITES
<ul style="list-style-type: none"> - Ligne : Lubumbashi-Ilebo (reliant Katanga – les 2 Kasaïs) - Ligne : Sakania- Lubumbashi- Kamina-Mbuji Mayi-Muamba Mbuyi/Lac Mukamba-Kananga-Mutombo-Tshikapa-Batshamba-Kikwit : (tronçon RN1 reliant Kasai Occidental-Bandundu-Kinshasa) • La route Lubumbashi-Kasumbalesa-Zambie (jusqu'en Afrique du Sud) rattache la RD Congo aux transports routiers de l'Afrique Australe, et aux transports ferroviaires par les lignes Lubumbashi-Sakania-Ndola (Zambie) et Lubumbashi-Dilolo (Angola).

Le sud du pays réputé scandale géologique et deuxième poumon économique du pays, offre également une diversité d'attrait naturels propices au développement des activités touristiques. Mais, l'axe étant orienté vers les secteurs minier et agricole, le tourisme se limite à ce jour à quelques activités développées au profit des résidents.

Produits phares	Le Gorille des montagnes, le gorille des plaines, les parcs nationaux de l'UPEMBA et de KUNDELUNGU, les chutes Lofoi, le jardin zoologique de Lubumbashi, les lacs Mukamba et Fwa, le musée d'arts Kuba, les chutes de Kakobola et le festival de Gungu.
Activités développées	Ecotourisme, recherche scientifique, loisirs.
Marchés prioritaires	local et international.



Les chutes Lofoi dans le Parc Upemba



Le lac Mukamba : eaux turquoise et sable fin

• **AXE EST**

LIAISONS INTER-SITES
- Ligne : Kisangani-Bunia-Beni-Butembo-Goma-Bukavu-Uvira (RN5 qui traverse tout l'Est)
- Ligne : Uvira-Nyunzu –Kongolo-Kasongo –Kindu-Kisangani (liaison Manie-ma-Province Orientale)
- Ligne : Beni- Mambasa-Niania-Bafwasende-Kisangani (liaison Nord-Kivu-Province Orientale)
• L'Est de la RDC se rattache aux bassins de transport de l'Afrique orientale, via le "corridor nord" qui débouche sur Mombasa, et le "corridor central" aboutissant à Dar-es Saalam.

L'Est de la RD Congo, frontalier de grands pays constituant de grandes destinations touristiques tels que le Kenya et la Tanzanie, dispose de plusieurs atouts pour devenir une destination touristique de renommée internationale. Il est, en effet, doté d'une grande diversité de sites exceptionnels, d'un climat tempéré qui favorise des cultures végétales et agricoles tropicales à grande échelle, etc.

L'image de marque de cette destination, ternie par les guerres à répétition, est encore à redorer bien que la paix se reconstruit dans la région, et l'exploitation commune de sites touristiques attire de plus en plus des visiteurs dans cette contrée.

Produits phares	Le gorille des montagnes, le gorille des plaines, les parcs nationaux de GARAMBA, KAHUZI BIEGA, VIRUNGA et MAÏKO, les chutes de Wagenia, les chaînes montagneuses, les volcans, les lacs Kivu et Tanganyika.
Activités développées	Découverte (Gorille de montagne), recherche scientifique, loisirs.
Marchés prioritaires	local et international.



Volcan Nyiragongo en ébullition au Nord-Kivu





Monts Ruwenzori couverts de neiges éternelles

4.1.3. *Tourisme intra-régional*

De par sa position stratégique sur l'Equateur au cœur de l'Afrique, la RDC est située au carrefour des destinations finales ou initiales des circuits touristiques d'Afrique Australe, Centrale et de l'Est.

Le partage des produits touristiques communs avec les pays frontaliers ainsi que le prolongement des destinations des espaces régionales, sont autant d'opportunités pour accroître les marchés existants et entraîner de nouveaux marchés touristiques, dans les régions des Grands Lacs, de la SADC, du COMESA et de la CEEAC dont la RDC fait partie.



Bassin du Congo (CEEAC)	Région des Grands Lacs
RDC, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda.	RDC, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Ouganda-Kenya.
	
<p>Produits phares 230 mio ha de forêts, le fleuve Congo et ses affluents, les paysages, villages, etc.</p> <p>Activités Tourisme vert : Ecotourisme (découverte), culture, recherche scientifique (plantes médicinales).</p> <p>Marchés prioritaires Local et international.</p>	<p>Produits phares Gorille des montagnes, gorille des plaines, parc national de VIRUNGA.</p> <p>Activités Ecotourisme (découverte), recherche scientifique.</p> <p>Marchés prioritaires Local et international.</p>



Forum Economique RDC-HOLANDE tenu à Kinshasa, Novembre 2014.



17^{ème} Sommet COMESA 2014 à Kinshasa/RD Congo

Pays de la SADC (Afrique Australe)	Pays du COMESA
RDC, Zambie, Zimbabwe, Botswana, Afrique du Sud.	RDC, Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.
	
<p>Produits phares Services (trafic aérien)</p> <p>Activités Affaires (Forums), visites guidées, tours, culture.</p> <p>Marchés prioritaires Local et international.</p>	<p>Produits phares Services (trafic aérien)</p> <p>Activités Affaires (Forums), visites guidées, tours, culture.</p> <p>Marchés prioritaires Local et international.</p>



CHAN 2016 remportée par la RD Congo au Rwanda



Conférence sur les investissements du secteur privé dans la Région des Grands Lacs à Kinshasa, Février 2016.

4.2. Les services d'appui au tourisme

Il existe plusieurs services d'appui au déploiement des activités touristiques, au nombre desquels figurent : le transport, les agences des voyages, l'hébergement, la restauration.

4.2.1. Les services de transport

Le système de transport de la RD Congo est composé des réseaux fluvial, routier, ferroviaire, aérien et maritime. A ce jour, la voie la plus usitée est la voie aérienne qui enregistre le flux le plus important de visiteurs

■ Les compagnies aériennes

La RD Congo est desservie par plusieurs compagnies internationales qui la relient au monde extérieur et quelques compagnies nationales assurent la liaison de toutes les grandes villes du pays.

Le Gouvernement entend relever les défis pour le moins considérables du transport aérien, notamment l'insuffisance de la desserte aérienne, du parc d'aéronefs nationaux et sa vétusté.

Dans cette lancée, la RD Congo vient de se doter d'une nouvelle compagnie aérienne dénommée Congo Airways qui dessert toutes les grandes villes du pays avec l'ambition de couvrir les vols internationaux.

Tableau n° 05 : Fréquences des vols internationaux en RDC

N°	Dénomination	Fré- quence	Jours	Routings
1.	Sn Brussels	7	Toute la semaine	Kinshasa - Bruxelles
2.	Air France	4	Mardi, jeudi, sa- medi, dimanche	Kinshasa - Paris
3.	Turkish Airlines	6	Six jours	Kinshasa - Istanbul
4.	Ethiopian Air- lines	7	Toute la semaine	Kinshasa - Addis Abeba
5.	Kenya Airlines	7	Toute la semaine	Kinshasa – Nairobi
6.	South African Airways	4	Lundi, mercredi, vendredi, di- manche	Johannesburg
7.	Royal Air Maroc	3	Mercredi, same- di, dimanche	Casablanca
8.	Air Côte d'Ivoire	3	Mardi, vendredi, dimanche	Abidjan
9.	South African Express	5	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche	Johannesburg
10.	Asky	3	Mardi, jeudi, dimanche	Lomé

Source : Données collectées par l'ANAPI auprès de la corporation
des transporteurs aériens en RDC, Kinshasa, 2014

Tableau n° 06: Lignes de vols quelques compagnies aériennes nationales

	Dénomination	Destination
1.	Fly/C.A.A	Kinshasa vers les grandes villes de la RDC.
2.	I.T.A.B.	Kolwezi du Lundi au Samedi
3.	AIR KASAI	Kinshasa - Tshikapa - Kananga - Mbuji-Mayi Kinshasa - Mbandaka - Lisala - Gemena - Bumba Kinshasa - Bukavu - Kindu - Lodja

4.	AIR TROPIQUES	Matadi- Boma- Moanda
5.	KIN - AVIA	Kinshasa-Kikwit-Nioki-Matadi-Boma-Muanda.
6.	MALILA AIRLIFT	Kinshasa - Tshikapa - Kananga - Kikwit - Lodja – Ilebo
7.	CONGO AIRWAYS	Kinshasa - Lubumbashi (tous les jours) Kinshasa - Goma (mardi et jeudi) Kinshasa - Kindu (Lundi) Kinshasa - Kisangani (mercredi, vendredi et dimanche)



RVA, la Régie des Voies Aériennes



Parc automobile de la société Transco,2014

4.2.2. *Les Agences de voyage et de tourisme*

La RD Congo dispose de 349 agences de voyages réparties en trois catégories A, B, et C, dont celles affiliées à l'IATA et d'autres locales.

24 agences de voyage, exerçant à titre principal, sont de la catégorie A. Les ventes locales varient entre 1.000 à 1.500 tickets/ mois en haute saison.

Plusieurs agences de tourisme implantées dans les grandes villes du pays organisent les fréquentations des sites touristiques prisés. Toutefois, l'internationalisation des services, notamment la promotion et la qualité des services, est un des défis majeur à relever.

4.2.3. *Les hôtels et restaurants*

L'hébergement et la restauration occupent une part de marché importante dans les services offerts aux visiteurs. En effet, l'état congolais a renforcé la capacité d'accueil des visiteurs, avec la réhabilitation et la modernisation de quelques hôtels du patrimoine congolais à travers le partenariat Public-Privé. Par ailleurs, l'ANAPI a agréé et aidé à la mise en place au pays d'environ 93 hôtels à ce jour.

L'offre hôtelière s'est accrue ces dernières années suite à l'ouverture du pays aux grandes manifestations et autres rencontres internationales (forums, congrès, sports, conférences, ...).

■ **Le parc hôtelier de la RD Congo**

Au niveau national, la RD Congo compte 2.365 hôtels non classés et classés avec une capacité d'accueil globale installée de 27.963 chambres.

Parmi ces hôtels, figurent quelques uns du patrimoine congolais qui été rénovés à travers le partenariat public-privé. Il s'agit des hôtels 5 étoiles ci-après : Pullman Grand Hôtel de Kinshasa, Grand Karavia Hôtel et Kempinski Hôtel Fleuve Congo.



Hôtel Karibu



Grand Karavia Hôtel



Kempinski Hôtel Fleuve Congo

4.3. Coûts des services du tourisme et des loisirs

4.3.1. Transport aérien

1. Coût moyen du billet pour les vols internationaux

Dénomination	Jours	Tarif1 \$us
Sn Brussels	Kinshasa - Bruxelles	1.200
Air France	Kinshasa - Paris	1.250

Turkish Airlines	Kinshasa - Istanbul	1.200
Ethiopian Airlines	Kinshasa - Addis Abeba	1.100
	Kinshasa - Dubai	1.150
	Kinshasa - Chine	1.700
	Kinshasa - Inde	1.700
	Kinshasa - Japon	1.900
Kenya Airlines	Kinshasa - Nairobi	1.100
	Kinshasa - Dubai	1.150
	Kinshasa - Chine	1.700
	Kinshasa - Inde	1.700
	Kinshasa - Japon	1.900
SAA	Johannesbourg	600
Royal Air Maroc	Casablanc	1.000
Asky	Kinshasa-Lomé-Abidjan	950

Source : Informations recueillies auprès des compagnies aériennes, ANAPI, octobre 2016.

2. Coût moyen du billet pour les vols nationaux

Destination	Tarif indicatif classe économique
Kinshasa-Bukavu	280\$
Kinshasa-Goma	260\$
Kinshasa-Kananga	165\$
Kinshasa-Kindu	230\$
Kinshasa-Kisangani	240\$
Kinshasa-Lubumbashi	260\$
Kinshasa-Mbandaka	128\$
Kinshasa-Mbuji-Mayi	187\$
Lubumbashi-Kinshasa	260\$
Mbandaka-Kinshasa	128\$
Mbuji-Mayi-Kinshasa	187\$

Source : ANAPI : Direction de Promotion d'investissements, Kinshasa, 2016.

4 Données tirées du Secrétariat Général au Tourisme, Kinshasa, 2012

4.3.2. Transports terrestres

1. **Train urbain/ Kinshasa** : 500 FC, soit 0,45 USD (taux de change du 18 septembre 2014).

2. Transport en commun routier

- Ville de Kinshasa : de 400 fc à 1.000 fc ;
- Kinshasa - Matadi – Boma : 20.000 fc ; Kinshasa - Bandundu : 15.000 fc ;
- Kinshasa - Kikwit : 21.500 fc.

3. Location véhicules

Les coûts indiqués ci-dessous sont une moyenne représentative de quelques grandes maisons de location de véhicules de Kinshasa.

N°	TRAJET	CATEGORIES DE VEHICULES	TARIF MOYEN JOURNALIER
1.	Ville de Kinshasa	Petite	90\$us
		moyenne	110-140\$us
		Grande (jeep)	190-220\$us
		Transport des personnes 15 places (mini-bus) 25 à 30 places (mini-bus) 32 places (bus)	230-290 \$us 315-410 \$us 440 \$us

Source : ANAPI : Direction de Promotion d'investissements, Kinshasa, 2015.

4.3.3. Hébergement et restauration

Tableau n° 07 : Services offerts et coûts dans les 3 premières catégories d'hôtels

HOTELS	SERVICES OFFERTS	HEBERGEMENT	RESTAURATION		SALLE DE CONFERENCE	
		Prix/\$	offres	Prix/S	Capacité	Prix/\$
5*****	Minibar, téléphone, chaînes câblées, Internet, Service de chambre 24/24, blanchisserie et pressing ; salle de gymnastique ; Business Center et Service e conciergerie ; location de voitures et limousines ; Night Club ; Piscine extérieure ; galerie commerciale	110-300 (simple) 800-1200 (suite)	Atrium, PUB, Pizzeria, Terrasse, Brasserie, service traiteur, cuisine congolaise et étrangère	10 à 35	350 places	1000_3500
4****	Internet, Services de chambre, Hb 24/24, blanchisserie et pressing ; salle de gymnastique ; Business Center et Service de conciergerie ; location de voitures et limousines ; Night Club ; Piscine extérieure ; galerie commerciale	180 - 1000	Restaurants : cuisine congolaise et étrangère + bar	10 à 35	100 places 300 salles	1000 1450 sonorisation 200

3***	Piscine, Services d'étage, blanchisserie, pressing location de véhicules, interprétariat et guide touristique, Internet, Business Center, Wi-fi zone, TV par satellite, réception et concierge 24/24	120 à 500	Bar, restaurants, terrasse et service traiteur		150 places	500
------	--	-----------	--	--	------------	-----

Source : Données de l'ANAPI recueillies auprès des hôteliers, ANAPI, Octobre 2014.

V. OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT

5.1. Actions entreprises pour le développement du tourisme

- Promotion et préservation des espèces animales phares : réhabilitation des parcs nationaux, création des niches écologiques, réhabilitation des voies d'accès ;
- Promotion du Tourisme vert : conservation de l'environnement ;
- Valorisation des réserves et sites naturels : création des sites de loisirs ; parcs d'attraction, etc. ;
- Augmentation de l'offre en Transports touristiques (aérien, routier, fluvial et lacustre) ;
- Création des sites d'hébergement : hôtels, campements, diverses infrastructures d'accueil et d'animation touristique ;
- Création des agences et bureaux de tourisme ;
- Appui à la formation et à la promotion du Tourisme (Guides, montage site web, agences de tourisme en ligne, conception et production des supports promotionnels).

5.2. Opportunité d'investissement dans les différentes provinces de la RD Congo

Désignation		Sites
1.	Aménagement des parcs nationaux, y compris la construction des structures d'accueil (bungalows, piste d'aviation, signalisation des pistes, dispositifs sécuritaires, réarmement des gardes-chasse) Partenariat Public-Privé	Les parcs nationaux
2.	Réhabilitation du Complexe touristique de la N'Sele (Hôtels, restaurant, piscine, pagode, étangs, golf, manèges, parc aquatique). Partenariat Public-Privé	Kinshasa
3	Création d'un transport touristique Fluvial par l'acquisition des bateaux de plaisance reliant trois provinces par le Fleuve Congo. Partenariat Public-Privé, Privé-Privé	Fleuve Congo
4	Création des transports lacustres reliant les provinces de l'Est entre elles et avec les pays voisins. Partenariat Public-Privé, Privé-Privé	Les lacs de l'Est de la RD Congo
5	Création des stations balnéaires avec aménagement des plages, berges d'accès, équipements de camping et dispositifs sécuritaires. Partenariat Public-Privé, Privé-Privé	Autour du fleuve Congo, des lacs à l'Est et de la côte maritime
6	Réhabilitation des domaines et réserves de chasse par la construction des chalets et l'aménagement des services d'accueil, de sécurité et la signalisation des pistes. Partenariat Public-Privé, Public-Public	Dans les aires protégées
7	Aménagement autour des chutes des sites d'agrément (bungalows, paillotes, restaurants, services de communication, de transport et de sécurité). Partenariat Public-Privé, Privé-Privé	Les sites naturels

8	Création des sociétés de transport routier par l'acquisition des bus et véhicules de transport touristique. Partenariat Public-Privé, Public-Public	Dans toutes les grandes villes de la RD Congo
9.	Création d'un transport ferroviaire touristique reliant trois provinces du Centre et deux provinces de l'Ouest Partenariat Public-Privé, Public-Public	Centre et Ouest du pays
10	Construction d'un complexe hôtelier avec vue imprenable sur l'Atlantique, le fleuve, les chutes et lacs (site d'hébergement, restaurant, salles de fête, de conférence, complexe sportif, cybercafé, bus touristiques, services de sécurité). Partenariat Public-Privé, Privé-Privé	Autour des villes côtières de l'Atlantique et du Fleuve Congo
11	Installation des téléphériques dans les Chaînes de Virunga et dans les sites volcaniques avec hébergement et restauration. Partenariat Public-Privé, Public-Public	Nord-Kivu
12	Aménagement du contour du Lac Kivu, érection des ports de plaisance, aménagement des plages, des îles et îlots et d'un aéroport sur l'île Idjwi. Partenariat Public-Privé	A l'Est de la RD Congo
13	Construction des écoles de Tourisme Partenariat Public-Privé, Public-Public	Dans les villes de Kinshasa, Goma et Matadi
14	Production des supports promotionnels Partenariat Public-Privé, Privé-Privé	Toutes les provinces

Source : MECNT, projet du Plan Directeur du Tourisme, 2013.

5.3. Quelques projets d'investissement en quête de financement

TOURISME	17	
Réhabilitation des infrastructures touristiques	9	1. Projet de réhabilitation de la voie d'accès au parc de Virunga à partir de Goma
		2. Projet de réhabilitation de la voie d'accès du Parc de Virunga à partir de Goma/Axe routier Goma-Beni (378km)
		3. Projet d'asphaltage de la voie d'accès du parc de Virunga à partir de Goma et autres sites touristiques (63km)
		4. Projet d'asphaltage de la voie d'accès du Parc de Virunga à partir de Goma et autres sites touristiques (27km), vitesse moyenne de parcours (60km/h)
		5. Projet d'asphaltage de la voie d'accès du parc de Virunga à partir de Goma et autres sites (378km), vitesse moyenne de parcours (60km/h)
		6. Réhabilitation des parcs nationaux avec la construction des structures d'accueil (bungalows, piste d'aviation, signalisation des pistes, dispositifs sécuritaires, réarmement des gardes-chasse)
		7. Réhabilitation des domaines et réserves de chasse avec la construction des chalets et l'aménagement des services d'accueil, de sécurité et la signalisation des pistes à Kinshasa, Bandundu , Nord et Sud-Kivu ainsi que le Katanga
		8. Réhabilitation du jardin botanique de Eale dans l'ex. Province de l'Équateur
		9. Réhabilitation et Modernisation des Hôtels du patrimoine congolais : OUA à Kinshasa, Mont-Hoyo dans la Province Orientale, Rwindi et Ruwenzori au Nord-Kivu, Nzekele à l'Équateur et Lac Inongo au Bandundu

Source : Ministère du Tourisme, Kinshasa 2015.

VI. ANAPI : SERVICE DE FACILITATION DES INVESTISSEURS

En sa qualité de l'Organe Technique du Gouvernement de la RD Congo en matière de promotion des investissements, l'ANAPI offre divers services aux investisseurs et ce, avant, pendant et après l'installation des investissements.

6.1 Services offerts avant l'installation de l'investisseur

- Fourniture d'informations ;
- Organisation de séjours :
 1. Obtention des visas;
 2. Facilitation des contacts et audiences auprès des autorités.
- Recherche des partenaires locaux et étrangers;
- Accompagnement administratif pendant la prospection.

6.2. Services offerts pendant l'installation

- Accompagnement pour :
 1. la création des sociétés;
 2. l'obtention des visas d'établissement ;
 3. l'obtention des licences particulières.
- Octroi des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux dans le cadre du Code des Investissements.

6.3. Services offerts après l'installation

- Plaidoyer auprès des services étatiques ;
- Information sur les appels d'offres lancés par l'Etat ;
- Intervention en cas de difficultés auprès des administrations congolaises

En plus de divers services rendus aux investisseurs, l'Agence est également chargée de :

- Assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays ;
- Plaidoyer à la promotion d'une image positive de la RD Congo comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
- Identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissements ;
- Assurer aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence .



Une délégation des investisseurs étrangers reçue à l'ANAPI dans le cadre de la prospection du marché congolais



Siège Administratif de l'ANAPI, sur le Boulevard du 30 juin

VII. AVANTAGES ACCORDES AUX INVESTISSEURS PAR LE CODE DES INVESTISSEMENTS (Cfr. Loi n° 004/2002 du 21/02/2002)

Pour faciliter l'installation des investisseurs au pays, le Gouvernement applique une politique d'octroi des incitations fiscales et douanières comme indiqué ci-dessous.

7. 1. Types d'avantages accordés

- Exonération de l'impôt sur les bénéfices;
- Exonération de l'impôt foncier ;
- Exonération des droits d'entrée sur les équipements et autres matériels de production⁵ ;
- Exonération des droits de sortie sur les produits finis.

7. 2. Durée des avantages

- Région économique A (Kinshasa) : 3 ans d'exonération douanière pour importer les équipements et matériels de production et 3 ans d'exonération fiscale ;
- Région économique B (Kongo-Central, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi) : 4 ans d'exonération dans les mêmes conditions que supra ;
- Région économique C (les autres Provinces et Villes du Pays) : 5 ans d'exonération dans les mêmes conditions que supra.

7.3. Conditions d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements

- Etre une entité économique de droit congolais;
- Garantir un taux de valeur ajoutée d'au moins 35%;
- Garantir la disponibilité du coût d'investissement : 10.000 à 200.000 USD, pour les PME/PMI et plus de 200.000 USD pour les grandes entreprises;
- Investir dans un des secteurs d'activités éligibles au Code des Investissements dont l'industrie.
- Soumettre à l'ANAPI, le projet d'investissement présenté selon le modèle légal annexé au Code des Investissements, avec la preuve de paiement des frais de dépôt, etc.

Frais de dépôt de dossier

* 1.000 USD pour une grande entreprise,

* 500 USD pour une PME et PMI.

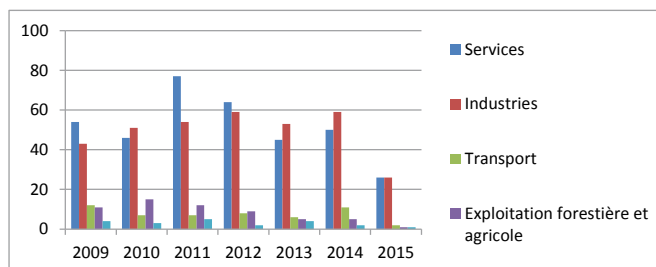
VIII. STATISTIQUES DES PROJETS AGREES AU CODE DES INVESTISSEMENTS

Tableau n°8 : nombre des projets agréés aux avantages du Code des Investissements

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Services	54	46	77	64	45	50	26	362
Industries	43	51	54	59	53	59	26	345
Transport	12	7	7	8	6	11	2	53
Exploitation forestière et agricole	11	15	12	9	5	5	1	58
Infrastructures	4	3	5	2	4	2	1	21
Total	124	122	155	142	113	127	56	839

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°2 : nombre des projets agréés aux avantages du Code des Investissements



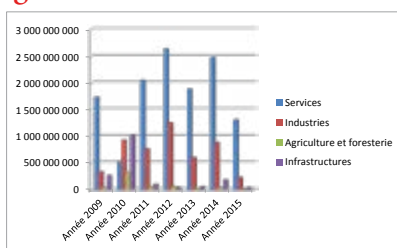
Source : élaboré à partir des données du tableau n°8

Tableau n°9 Evolution du coût des investissements des projets agréés aux avantages du Code des Investissements

N°		Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
	Services	1 738 549 620	527 661 064	2 050 647 162	2 641 194 227	1 888 176 427	2 480 334 902	1 309 779 194
	Industries	331 216 375	932 720 736	765 634 935	1 247 601 016	600 080 447	882 210 861	229 611 863
	Agriculture et foresterie	39 774 355	323 160 114	58 844 765	53 770 894	23 840 358	44 790 750	3 608 112
	Infrastructures	264 744 776	1 023 320 012	99 285 316	37 983 892	53 392 516	180 097 302	37 769 590
	Total général	2 374 285 126	2 806 861 926	2 974 412 178	3 980 550 029	2 565 489 748	3 587 433 815	1 580 768 759

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°3 : Evolution du coût des investissements des projets agréés aux avantages du Code des Investissements



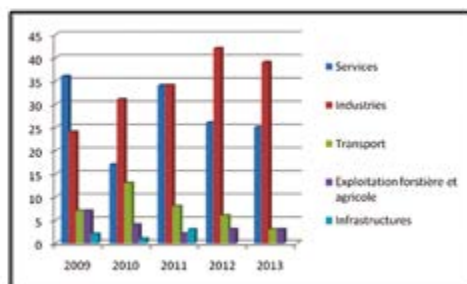
Source : élaboré à partir des données du tableau n°9

Tableau n°10 évolution des investissements directs étrangers admis aux avantages du Code des Investissements

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Services	36	17	34	26	25	20	15	173
Industries	24	31	34	42	39	31	21	222
Exploitation forestière et agricole	7	13	8	6	3	5	1	43
Transport	7	4	2	3	3	6	1	26
Infrastructures	2	1	3	-	-	1	1	8
Total	76	66	81	77	70	63	56	489

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°4 : évolution des investissements directs étrangers admis aux avantages du Code des Investissements



Source : élaboré à partir des données du tableau n°10

Tableau n°10 Répartition provinciale des projets hôteliers agréés au Code des Investissements (de 2002 à 2015)6.

N°	Localisation	Nombre de projets
1	KINSHASA	54
2	BAS-CONGO	3
3	EQUATEUR	1
4	KASAÏ-ORIENTAL	1
5	KASAÏ-OCCIDENTAL	3
6	KATANGA	14
7	NORD-KIVU	11
8	SUD-KIVU	2
9	MANIEMA	2
10	PROVINCE ORIENTALE	2
TOTAL		93

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa, 2016.

IX. PROCEDURE A SUIVRE POUR INVESTIR EN RDC

En application des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les formes juridiques des entreprises en vigueur en République Démocratique du Congo sont les suivantes:

- 1) L'entreprise individuelle (ou établissement) ;
- 2) La Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L) ;
- 3) La Société Anonyme (S.A) ;
- 4) La Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) ;
- 5) La Société en Nom Collectif (S.N.C) ;
- 6) La Société en Commandite Simple (S.C.S) ;
- 7) Le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

Pour investir en RDC, l'investisseur doit s'adresser à l'ANAPI, en sa qualité de Guichet Unique en matière d'investissements en RDC, qui accompagne l'investisseur dans l'accomplissement des procédures générale et spécifiques.

Adresse : croisement boulevard du 30 juin et TSF n° 33c,
Commune de la Gombe

Site web : www.investindrc.cd

E-mail : anapirdc@yahoo.fr

Tél : +243999925026

9.1. Procédure de création d'une entreprise.

Toute personne physique ou morale qui souhaiterait créer une entreprise en R.D.C, est tenue de s'adresser au Guichet Unique de création d'entreprise.

E-mail : guichetuniquerdc@yahoo.fr / guce@guichetunique.cd

Tél : +243822284008

9.1.1. *Eléments constitutifs du dossier :*

1. Lettre de transmission adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
2. Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au journal officiel ;
3. Déclaration de souscription et de versement ;
4. Preuve de libération du capital social ou extrait de compte. Pour la Société À

1 Au regard des réformes opérées dans le cadre du climat des affaires, les statuts des sociétés à responsabilité limitée peuvent également ou sous-seing privé. Dans ce cas, le coût de création d'entreprise est réduit à l'équivalent de 110 USD)

Responsabilité Limitée (SARL), les parties fixent librement le montant du capital social. Il n'y a donc pas de capital minimum exigé. Tandis que pour la Société Anonyme (SA) le capital social doit être d'au moins l'équivalent de 20.000 USD.

5. Copie des pièces d'identité du Gérant et des Associés ;
6. Spécimen de la signature du Gérant
7. Extrait du casier judiciaire (uniquement pour une personne physique) ;
8. Attestation de résidence (uniquement) pour une personne physique) ;
9. Copie du contrat de bail ou du Titre de propriété (uniquement pour une personne physique) ;
10. Photocopie de la pièce d'identité du propriétaire (uniquement pour une personne physique).

9.1.2. Coût de création de l'entreprise (en Usd) :

Personne Morale		Personne Physique
Société Anonyme	Autres formes	
290	120	40

9.2. Procédure d'obtention des licences spécifiques au secteur du tourisme

Pour opérer dans le tourisme, il importe d'adresser une demande auprès du Ministère du Tourisme, comprenant la preuve de l'existence de votre entreprise et les éléments d'information du projet ci-après :

- **Pour une agence de voyage :**
 - Preuve de dépôt d'un cautionnement ou d'un aval bancaire ;
 - Preuve de l'existence d'un équipement technique approprié ;
 - Une attestation d'affiliation à l'I.A.T.A. pour les agences étrangères ;
 - Le coût de la licence d'exploitation est de 1% du taux de cautionnement.
- **Pour un site touristique :**
 - Preuve de l'existence d'un site délimité par les services du Ministère des Affaires foncières (Cfr. Procédure d'obtention de la terre) ;
 - Un plan d'aménagement dudit site.
- **Pour un hôtel :**
 - Autorisation de bâtir, à obtenir auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme & Habitat ;

- Agrément technique, avant la construction, à obtenir auprès du Ministère du Tourisme

9.3. Procédure d'obtention de la terre

- Identification d'une terre par l'intéressé ;
- Signature d'un accord avec l'autorité coutumière de la place, contre versement d'une somme d'argent et des biens matériels conformément à la coutume ;
- Enquête de vacance de terre et bornage par les services compétents de l'Etat (services locaux du Ministère des Affaires Foncières et d'Habitat) ;
- Signature du contrat de concession (Conservateur des Titres Immobiliers du ressort) ;
- Etablissement du certificat d'enregistrement par le Conservateur des titres immobiliers du ressort.

9.4. Procédure d'obtention des licences d'exploitation dans l'aéronautique

- **Licence d'exploitation**
 - Adresser une lettre de demande de la licence auprès du Ministre des Transports et Voies de communication ; avec copie au Directeur Général de l'AAC ;
 - Obtenir l'expertise de l'AAC qui procède à l'évaluation des garanties juridiques, financières, techniques (à charge de l'investisseur) ;
 - Preuve de paiement au trésor public, après l'avis favorable de l'AAC.
- ▶ **Coût de la licence** : 5000\$ renouvelable après 5 ans d'exploitation.
- **Certificat de transporteur aérien**
 - Adresser la demande auprès de l'AAC
 - Condition de délivrance : détention de la licence d'exploitation en cours de validité délivrée par ladite AAC.
- ▶ **Coût** : 2 000\$, certificat renouvelable chaque année.

X. CLIMAT DES AFFAIRES ET D'INVESTISSEMENTS

La R.D.Congo est engagée depuis l'année 2001 dans un vaste programme d'assainissement de son environnement des affaires et des investissements. Plusieurs réformes sont opérées à cet effet, notamment :

- Ouverture totale du marché congolais aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers ;
- La libéralisation de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale ;
- L'adoption du système de taux de change flottant ;
- La réduction de certains taux de la fiscalité intérieure ;
- L'adoption de nouvelles lois incitatives ayant pour but de favoriser l'exploitation des ressources naturelles et la promotion des investissements (Code des investissements, Minier, Forestier, du travail, etc.) ;
- La réduction à quatre, du nombre des services étatiques devant opérer dans les postes frontaliers (Direction Générale de Migration, Service d'Hygiène, Office Congolais de Contrôle et Direction Générale des Douanes et Accises) ;
- La création d'une Agence Gouvernementale (ANAPI), chargée d'œuvrer en vue de l'assainissement du climat des affaires, de lancer les actions de promotion des investissements et de l'image de marque de la RD Congo, comme destination des investissements ;
- La promulgation de la Loi n° 14/022 du 07 juillet fixant le régime des Zones économiques spéciales en RDC ;
- La promulgation de la Loi n° 14/023 du 07 juillet fixant les règles relatives aux conditions de modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle en difficulté ;
- Transfert de propriété : libéralisation de la fonction d'expert immobilier ;
- Accès à l'électricité : simplification des procédures de raccordement électrique des cabines privées Moyenne tension et réduction du coût d'accès ;
- Accès au financement : opérationnalisation au niveau de la Banque Centrale, du logiciel ISYS-CERI en vue de la communication et du partage, en temps réel, des informations entre les organismes de crédit sur l'endettement des demandeurs de crédit ;
- Paiement des taxes et impôts : institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, réduction de l'impôt des sociétés de 40 à 35%, simplification de la parafiscalité (suppression de 38 taxes dans le secteur de transport fluvial), etc... ;
- Adhésion de la RDC à l'OHADA par la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique ;
- Exécution des contrats : adhésion de la R.D.Congo à la Convention de New York sur l'exécution des sentences arbitrales, etc.

XI. SECURITE ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS EN RDC

Les investisseurs et de leurs investissements sont sécurisés en RDC. Les efforts d'assainissement entrepris au pays font de ce dernier un Etat de droit propice aux investisseurs. A ce titre, le Rapport Doing Business 2015 vient de classer la RDC parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde.

Par ailleurs :

- Le droit de propriété privée et la liberté du commerce et de l'industrie garantis tant par la Constitution que par le Code des Investissements ;
- L'égalité de traitement entre tous les investisseurs nationaux et étrangers est également garantie (pas de discrimination) ;
- L'interdiction de la nationalisation et de l'expropriation, sauf pour des raisons d'utilité publique et moyennant une juste et équitable indemnisation ;
- La liberté totale de transfert à l'étranger des revenus générés par les investissements au pays ;
- L'adhésion de la RDC au droit moderne des affaires en Afrique (OHADA) ;
- L'appartenance de la R.D.Congo à la MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency), du groupe de Banque Mondiale,
- Le respect des droits acquis par les investisseurs ;
- L'appartenance à l'ACA (Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique) et au CIRDI (Centre International pour le Règlement des différends en matière d'investissements basé à Washington City), etc.
- Plusieurs conventions bilatérales de promotion et de protection réciproque des investissements signées par la RDC avec divers pays.

XII. CONDITIONS GENERALES D'ENTREE ET DE SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL

Conformément aux dispositions des textes légaux et réglementaires, le migrant doit remplir les conditions ci-après pour entrer en RDC ou en ressortir :

- Etre en possession d'un document de voyage en cours de validité permettant le franchissement de la frontière ;
- Etre en possession d'un visa requis et en cours de validité ;
- Présenter les documents justifiant de l'objet et des conditions du séjour pour la durée du séjour et de garantie de rapatriement (Titre de voyage retour) ;

- Ne pas être signalé sur une quelconque liste de surveillance ;
 - Ne pas être considéré comme pouvant constituer une menace ;
 - Etre en possession d'un ordre de mission pour le migrant détenteur d'un passeport de service ;
 - Etre en possession d'une attestation de congé pour tous les fonctionnaires et employés.
- **Condition particulières d'entrée ou de sortie pour les ressortissants des pays limitrophes**

Pour les pays frontaliers avec lesquels la RDC a des régimes frontaliers spéciaux, il est mis en place une autorisation d'entrée, de sortie ou de séjour dans un pays limitrophe sans passeport, ni visa à condition que :

- Le séjour soit de courte durée ;
- La zone de circulation dans le pays d'accueil soit bien déterminée, délimitée et respectée ;
- Le migrant soit capable de produire une pièce d'identité justifiant la qualité de résident de la zone limitrophe du pays de provenance ;
- Le migrant obtienne un laissez-passer ou tout autre document autorisé d'entrée et de sortie par le même poste ;
- Les documents les plus utilisés dans le cadre des régimes frontaliers spéciaux sont les suivants :
 - Laissez-passer Individuel,
 - Laissez-passer Collectif,
 - Laissez-passer Véhicule.

XIII. SITUATION MACRO-ECONOMIQUE DE LA RDC

Depuis l'avènement de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE à la magistrature suprême, la R.D.Congo s'est engagée résolument sur la voie des réformes économiques dont aujourd'hui les résultats sont palpables, lorsqu'on se réfère notamment à la robustesse affichée depuis lors par les paramètres macro-économiques du pays.

Ci-dessous, les statistiques sur l'évolution de quelques indicateurs.

Tableau n° 11 : Evolution des indicateurs macro-économiques de la RDC, de 2003 à 2014

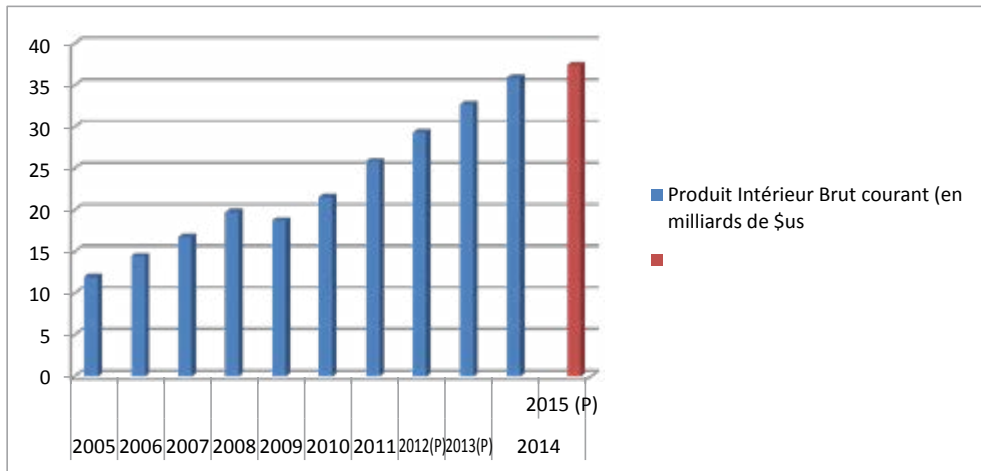
N°	LIBELLE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(p)	2013(p)	2014	2015 (P)
1	Produit Intérieur Brut courant (en milliards de \$us	11,97	14,46	16,74	19,72	18,73	21,57	25,84	29,32	32,68	35,88	37,39
2	Produit Intérieur Brut courant par Habitant en USD	221,5	260,1	293,7	335,3	309,3	346,8	404,2	446,6	484	514	524,2
3	Taux de croissance du PIB courant en USD	6,3	5,3	6,3	6,2	2,9	7,1	6,9	7,1	8,5	7,5	7,7
4	Taux de croissance du PIB/Hab	3,3	2,4	3,3	3,3	-	4,2	4	4,2	5,6	5,9	5,4
5	Taux d'inflation moyenne annuelle	21,27	18,2	9,96	27,57	53,44	9,84	15,43	5,67	1,08	1,26	1,53

Source : Banque Centrale du Congo, Bulletin mensuel d'informations statistiques, Kinshasa, novembre 2015.



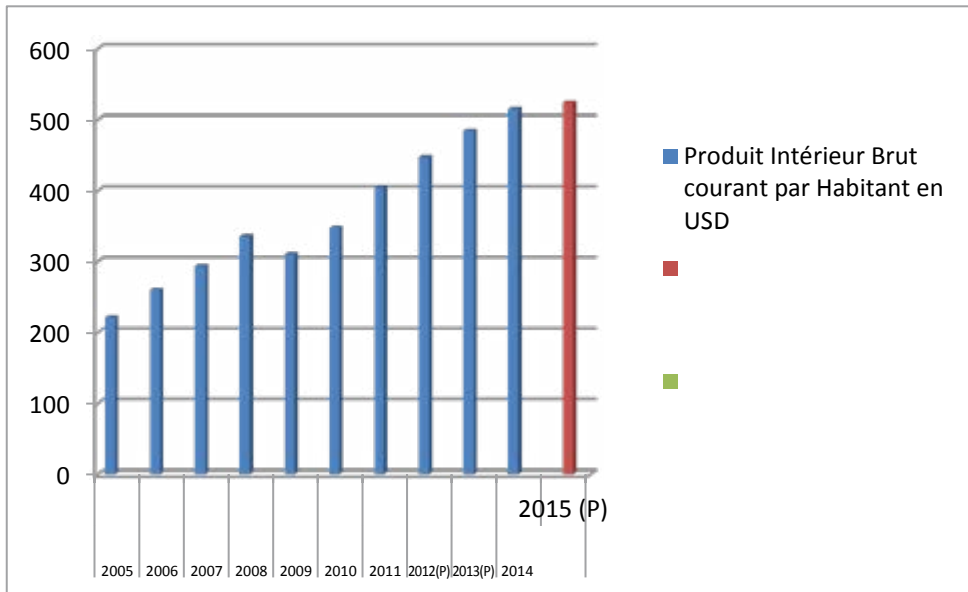
Réunion avec les membres du secteur économique du Gouvernement sous la conduite de S.E. Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo, janvier 2016

Graphique n° 05: Produit Intérieur brut courant (en milliards de usd)



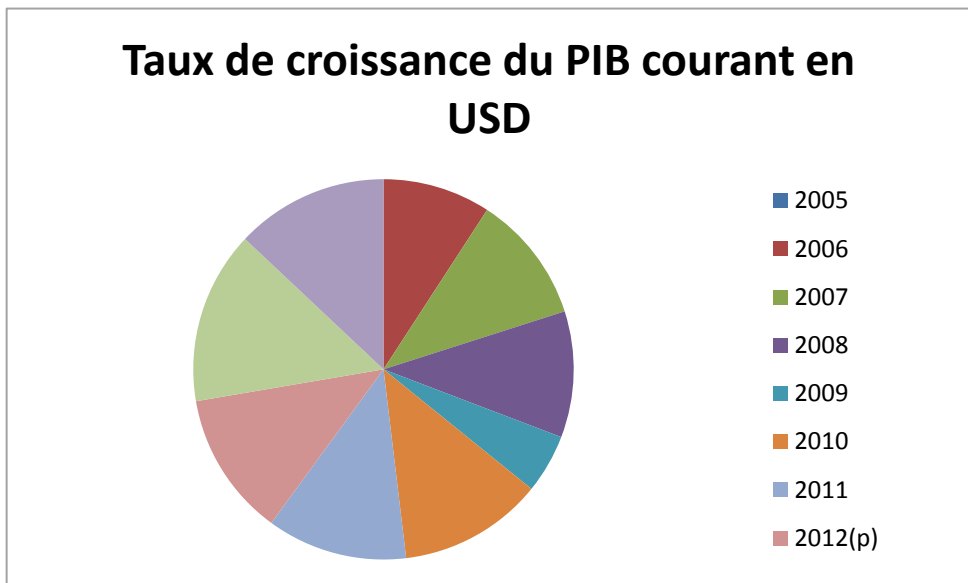
Source : Elaboré par l'ANAPI à partir des données du tableau n° 11

Graphique n° 06: Produit Intérieur Brut courant par Habitant en USD



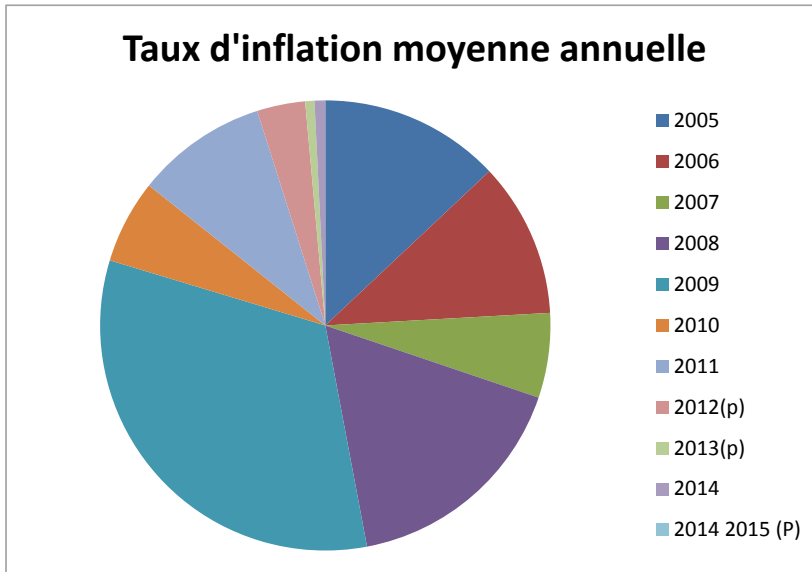
Source : Idem

Graphique n° 07 : Taux de croissance de PIB/habitant



Source : Idem

Graphique n° 08 : taux d'inflation annuelle moyenne



Source : Idem

Tableau n° 12 : Contribution des différents secteurs au PIB de 2010 à 2014

Branches d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	Contrib. en pts de %	
Secteur primaire	40,8%	43,4%	43,4%	43,1%	44,5%		5,5%
Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche	20,2%	19,5%	18,9%	18,2%	17,4%		0,8%
Extraction	20,6%	23,9%	24,5%	24,9%	27,2%		4,7%
Secteur secondaire	15,9%	15,7%	15,8%	16,2%	15,9%		1,2%
Industries manufacturières	11,6%	11,1%	10,9%	11,1%	11,1%		1,1%
Industries alimentaires, boissons et tabac	9,2%	8,4%	8,7%	9,1%	9,4%		1,2%
Autres industries manufacturières	2,5%	2,7%	2,3%	2,0%	1,7%		-0,1%
Bâtiment et travaux publics	3,5%	3,9%	4,2%	4,4%	4,0%		0,0%
Electricité, gaz, vapeur et eau	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%		0,0%
Secteur tertiaire	43,3%	40,9%	40,8%	40,7%	39,6%		2,6%
Commerce	15,4%	14,6%	15,1%	15,1%	14,4%		0,7%
Transports et télécommunications	13,7%	12,9%	12,7%	12,9%	12,5%		0,8%
Autres services hors adm. publique	10,2%	9,8%	9,5%	9,4%	9,5%		1,0%
Services d'administration publique	4,7%	4,5%	4,1%	4,0%	3,9%		0,3%
SIFIM	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-0,6%	-0,7%		-0,1%
PIB au coût des facteurs	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		9,3%

Source : Banque Centrale du Congo, rapport annuel 2014

XIV. QUELQUES ADRESSES UTILES D'OPERATEURS TOURISTIQUES EN RDC

▪ Ministères et Services publics

<input type="checkbox"/> Ministère du Tourisme	Boulevard du 30 juin, Immeuble SARKAS Kinshasa/Gombe Téléphone : (+243)817005004
<input type="checkbox"/> Ministère des Transports et Voies de communication	Bld du 30 Juin, Hôtel du Gouvernement Kinshasa/Gombe Téléphone : (+243)999908979 Email : min-transcom@yahoo.fr
<input type="checkbox"/> Agence Nationale pour la Promotion des Investissements « ANAPI »	Croisement boulevard du 30 juin et Avenue TSF à Kinshasa/Gombe (+243) 9999 25026 – anapirdc@yahoo.fr – www.investindrc.cd
<input type="checkbox"/> Secrétariat Général du Tourisme	Gestion Administrative & Technique Blvd du 30 Juin, 1er niveau, immeuble Rwindi (face SONAS), Commune de la Gombe à Kinshasa. (+243)816224838 (Secrétaire Général)
<input type="checkbox"/> Office National du Tourisme « ONT »	Direction Générale : 1148, Avenue Tombalbaye, C/Gombe à Kinshasa Tél. : (+243)98319764 Email : ont_rdcongo@yahoo.fr – ont.recongo@gmail.com
<input type="checkbox"/> Institut Congolais de Conservation de la Nature « ICCN »	Gestion des aires protégées www.iccnrdc.cd Tél. : (+243) 998049118 Email : pdg.iccn @yaho.fr
<input type="checkbox"/> Direction Générale de Migration « DGM »	Service régulateur des mouvements migratoires. 65, Boulevard du 30 juin, C/Gombe à Kinshasa Tél. : (+ 243) 81 030 07 55 Email: dgm@dgm.cd, dgmetatmajor@yahoo.fr URL : www.dgm.cd et www.dgm-rdc.com

► **Organisations professionnelles**

FEC	Albert YUMA	10, Avenue des Aviateurs, Kinshasa/ Gombe Tél : (+243) 97 990069 E-mail : feccongo@hotmail.com
COPEMECO	Socrate Célestin NSIKU	Bld Lumumba, 10ème Rue Limete Ré- sidentiel Tél. : (+243)819923879/970764747 E-mail : copemecordc@yahoo.fr
FENAPEC	MBUKU MBUMBA Président	Avenue Haut Congo n° 65 Kinshasa/ Gombe Tél. : (+243)819918281/819918281/99 9918281 E-mail : jpmbuku@yahoo.fr
HORECA	Mr Félicien MULEBA, Président	Tél :(+243)81 8116989 E-mail : lemarinel2002@yahoo.fr
Transporteurs aériens	Mme Chantal Z. SE- RAHO (SAA) Présidente	Blvd du 30 Juin, Immeuble SAA Tél : (+243) 81 7005018 (242) 050328220 E-mail : Chantalseraho@flysaa.com
Agences de voyage	Mr KABASELE Steve Président	Tél : (+243)81 8100820 – 9 98865500 E-mail : kabasteve@yahoo.fr

► **Quelques hôtels**

	Désignation	CONTACTS
	Kempenski Hôtel Fleuve Congo	119, BlvdTshatshi – Kin/Gombe Tél. : (+243) 82.5000.300 et +243.97.100.10.99 Email : info@fleuvecongohotel.net
	Hôtel Pyramide Leydia	17, Av. Forgeron, Q. Funa, Limete/ Kin. Tél. : 0817005078 E-mail : ledya@raga.net, bwbossio@yahoo.fr
	Pullman Grand Hôtel de Kinshasa	Avenue Batetela - Kinshasa/Gombe. Tél. : (+243)81553005 - (+243)844105314 Email : grandhotelkinshasa@ic.cd - grandhotelk- inshasa@yahoo.fr

Memling	Avenue du Tchad 5B - Kinshasa / Gombe. Tél. : (+243)817001111 – Email : info@memling.net - rbaiao@memling.net
Hôtel Venus	306, Av. de la Gombe Tél : (+243) 999917459 – 819970150 Email : info@hotelvenus.cd - reception@hotelvenus.cd
Hôtel Sultani	30, Avenue de la Justice C/Gombe, Tél : +243 89 816 6000 E-mail : info@sultanihotel.com Site Web : www.sultanihotel.com
La Différence Plus	7749, Av. du Flambeau – Kin/Gombe Tél. : (+243) 815566551/ 815566552 E-mail : hotel@ladifferenceplus.cd www.ladifferenceplus.cd
Hôtel Faden House	117 avenue colonel Tshatshi, Gombe, Kinshasa Email : faden.house@yahoo.fr
Ihusi Hôtel	Goma Tél. : 0808313103 E-mail : ihusihotel@yahoo.fr
Béatrice Hôtel	Tél. : (+243)812535000 E-mail : info@beatricehotel.com Site web : www.beatricehotel.com
Hôtel Royal	Tél. : (+243)855555666 – 815555666 E-mail : info@hotelroyaldrc.com Site web : www.hotelroyaldrc.com
Hôtel Léon	Tél. : (+243)993847711 – 810325620 E-mail : contact@leonhotel.cd
Park Hôtel	Tél. : (+243)816324678 – 997032330 info@conGOParkhotel.com www.conGOParkhotel.com
Hôtel Linda	Tél. : (+243)998624381– 995487783 www.lindahotelgoma.com

► Quelques opérateurs touristiques

	ACTEURS	CONTACTS
1.	D’JAMBO	Tél. : (+243)815144414 – (+33)779824161 contact@espace-djambo.com
22.	Le Petit Paradis	Tél. : (+243)990307089 – 993235816 Kinkole
3.	Jardin d’Eden	Tél. : (+243)998138197 – 898202433 N'sele
4.	Parc touristique de la Nsele	www.iccn.cd N'sele
5.	Nganda Yala	Tél. : (+243)999949349 Maluku
6.	Le Riverain	Tél. : (+243)817160700 E-mail : christribun@fib.cd Maluku
7.	Ngafura	Tél. : (+243)99836694 E-mail : monsele@yahoo.fr Maluku
8.	Lac Ma Vallée	Tél. : (+243)810678875 – 998169650 E-mail : nsholedonat@yahoo.fr
9.	Le Paradiso	Tél. : (+243)999918281 – 819918281 Mont-Ngafula
10.	Mbudi Nature	Tél. : (+243)814032250 jeanmbuyu@yahoo.fr Kinsuka

► Les agences de voyage

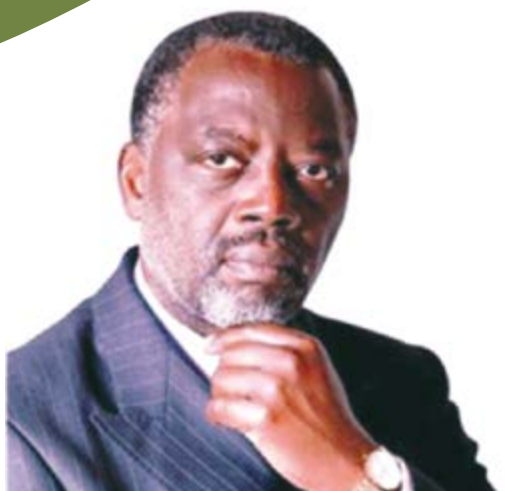
N°	ACTEURS	CONTACTS
1.	GECOTRANS	Adresse : 1, Av. Ngongo Lutete, Commune de la Gombe, Kinshasa. Tél. : (+243)815112249 E-mail : didiermuk1@yahoo.fr
2.	CONGO TRAVEL SERVICE (C.T.S.)	11, Boulevard du 30 juin, Kinshasa-Gombe E-mail : www.congotravel.serv@raga.net
3	CONGO TOURIST	Av. Bakongo 1 bis Tél. : (+243) 822516420 Email : johnkatumba2@yahoo.fr
4.	OKAPI TRAVEL AND BUSINESS AGENCY (OT&BA)	3559, Boulevard du 30 juin - Kinshasa/Gombe : (+243)999915795 - 8933826 - 819915795 E-mail : okapitravel_aba@yahoo.fr
5.	ACREP	E-mail : kabasteve@yahoo.fr Tél. : (+243) 81 8100820 – 998865500
6.	ICARE TRAVEL	Boulevard du 30 juin / Building de la RWINDI Tél. : (+243)818957000 Email : icare@generalco.cd Christine DEMEY - Directrice d'Agence
7.	IMMOAF	Boulevard du 30 juin 22A - Kinshasa - Gombe Email : immoaf@ic.cd Joan BARON READ : (+243) 81 88 45 691
8.	PALMA OKAPI TOURS sprl	36, avenue Mwepu, C/Lubumbashi au Katanga Tél. : +243 998 789 187 E-mail: palmaokapitours@gmail.com palmaokapitour@yahoo.fr

► **Les Restaurants**

N°	ACTEURS	CONTACTS
1.	EROS	Adresse : Croisement des avenues Kisangani et Père Boka N°05/Gombe Référence : Place des évolués Téléphone : +24381 192 778 8 +243 15 14 79 30 E-mail : erosdrc@gmail.com
2.	VILLA KAMIAH	Adresse : A.vlemarinel/Gombe Référence : CADEKO Téléphone : +24381 890 0999 +24381 570 0764 E-mail : villakamiah@yahoo.fr
3	QUICK POULET CHEZ BEKI	Adresse : Av. des Forces Armées n°25/Gombe Référence : croisement des avenues forces Armées et Haut Commandement Téléphone : +243811927788 +24315147930
4.	INZIA	Adresse : Av lemarinel/Gombe Référence : CADECO Téléphone : +24399 9861 604



**Augustin Matata PONYO MAPON,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de la RDC**



**Elvis MUTIRI wa BASHARA,
nouveau Ministre du Tourisme**



**Mme Wivine MUMBA Matipa,
Directeur Général de l'ANAPI**



MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2016
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd